

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

Août 2022

## Appel aux citoyens, faites-nous parvenir vos idées!

La Municipalité a accès à chaque année à un programme d'aide financière pour des projets qui, entre autres, contribuent à l'amélioration du sentiment d'appartenance et à la qualité de vie des citoyens. Plusieurs critères sont à considérer pour qu'un projet soit admissible cependant, les membres du conseil municipal souhaitent faire appel à vous, citoyens, afin que vous leur fassiez parvenir vos idées.

N'hésitez pas à transmettre vos idées auprès de la Municipalité, par courriel à [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca) ou par la poste au # 451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang, Mancebourg (Québec), J0Z 2T0. Celles-ci seront prises en compte par les membres du conseil et évaluées selon leur admissibilité au programme de subvention en vigueur et les sommes disponibles.

À titre d'exemple, voici une liste, sans être exhaustive, des projets qui ont été réalisés avec l'aide de ce type de programme :

- Aménagement du gym PerforMance à la salle municipale
- Rénovation de la salle municipale
- Projet Multi Parc situé près de la caserne incendie
- Éclairage du Multi Parc
- Acquisition de modules de jeux extérieur
- Amélioration du parc de jeux au centre du village
- Pots de fleurs urbains
- Acquisition de matériel de loisir pour le camp de jour
- Activités du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité (en partie)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 2 AOÛT 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

Monsieur Florent Bédard, conseiller siège #1

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Madame Monia Cloutier, conseillère siège # 3

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4 (se joint à la séance à compter de 19h07)

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et greffière-trésorière adj.

Sont absents: Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2022
4. Trésorerie
  - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
  - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
  - 4.3 Comptes
5. Correspondance
  - 5.1 Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest
  - 5.2 Autres points...
6. Règlements  
Aucun
7. Avis de motion  
Aucun
8. Rapport des comités  
Aucun
9. Voirie municipale
  - 9.1 Abrogation de la résolution # 22-07-153
  - 9.2 Deuxième épandage d'abat-poussière
  - 9.3 Demande au MTQ
  - 9.4 Autres points...
10. Affaires nouvelles
  - 10.1 Dépôt de projet – Politique de soutien aux projets structurants
  - 10.2 Autres points...
11. Période de questions
12. Clôture de la séance
13. Levée d'assemblée

---

**22-08-165 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h00.

## 22-08-166 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## 3. PROCÈS-VERBAUX

### 22-08-167 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2022

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2022;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2022.

Adoptée

## 4 TRÉSORERIE

### 22-08-168 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la greffière-trésorière, il est proposé par madame Monia Cloutier, appuyé par monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

### 22-08-169 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par monsieur Florent Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-372-90-000	23 (cr)	01-381-31-020	109 096 (cr)
01-381-31-040	36 344 (cr)	01-381-44-020	4 025 (cr)
02-130-00-527-00	1 500 (dt)	02-320-00-521	45 594 (dt)
02-320-00-521-50	4 334 (dt)	02-320-00-521-60	107 596 (dt)
02-414-00-640-10	1 150 (dt)	02-701-90-970-02	13 (dt)
03-510-00-000-00	1 500 (cr)	03-510-00-000-10	9 199 (cr)
02-130-00-527-00	1 500 (dt)	03-510-00-000-00	1 500 (cr)

Adoptée

### 22-08-170 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 25 944.82 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Gagné, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

La conseillère, madame Claudette Bédard se joint à la séance. Il est 19h07.

## **22-08-171 5 CORRESPONDANCE**

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 juillet 2022 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

### **22-08-172 5.1 INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008;

CONSIDÉRANT les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution No 21-147);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution No 22-131) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Monia Cloutier et majoritairement résolu :

QUE La municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts;

QUE la quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 31 tonnes par année, pour une durée de 20 ans;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg estime à 13 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

Adoptée

## **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

## **8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

## **9 VOIRIE MUNICIPALE**

### **22-08-173 9.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 22-07-153**

Considérant les prix soumis pour des ensembles de « silhouettes » en aluminium avec encrages, incluant des messages incitant les usagers de la route à ralentir dans le périmètre urbain;

Considérant qu'une demande d'autorisation devra être transmise au MTQ, que des normes seront à respecter;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Gagné, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'abroger la résolution # 22-07-153.

Adoptée

### **22-08-174 9.2 DEUXIÈME ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise *Proulx & Genesse Inc.* à procéder au deuxième épandage d'abat-poussière sur le territoire complet de la Municipalité et ce, dès que pourront être combinées les conditions climatiques adéquates, la disponibilité de la main d'œuvre et de la machinerie et ce, incluant la coordination du nivelage des routes au préalable. À noter que l'utilisation du camion-citerne est aussi autorisée, si les conditions lors de l'épandage le requièrent.

Adoptée

### **22-08-175 9.3 DEMANDE AU MTQ**

Considérant que les membres du conseil ont la volonté de rendre plus attrayant et plus sécuritaire le périmètre urbain de la Municipalité;

Considérant que l'élargissement de la superficie pavée de la chaussée du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang pourrait contribuer au ralentissement de la vitesse de circulation des usagers de la route en démontrant plus clairement le début et la fin du périmètre urbain;

En conséquence, il est proposé par madame Monia Cloutier, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg demande

au ministère des Transports du Québec le pavage complet des accotements de son périmètre urbain compris dans le secteur du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang.

Adoptée

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **22-08-176 10.1 INTENTION D'ORDONNANCE**

Attendu que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38-002) confie aux municipalités la responsabilité d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38-002, r. 1) (« Règlement ») sur leur territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par madame Monia Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à faire appel au service juridique de la Fédération québécoise des municipalités pour recommandations et approbation de tout document en lien avec son intention d'émettre une ordonnance à un propriétaire de chiens dans le cadre de l'application du « Règlement ».

Adoptée

### **22-08-177 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h10.

### **22-08-178 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h12.

### **22-08-179 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**La prochaine séance du conseil se tiendra  
mardi le 6 septembre 2022 dès 19h00,  
à la salle municipale.**

**Bienvenue à tous!**